

tion de l'erreur, l'univers catholique ne permettra pas, Nous en avons l'espoir, que ceux des nôtres qui sèment la vérité aient à se débattre avec la détresse.

"Une autre oeuvre que Nous recommandons aussi vivement à tous est celle de la "Sainte-Enfance"; elle a pour but d'assurer aux enfants infidèles en danger de mort le bienfait du baptême. Détail qui doit nous rendre cette oeuvre plus attachante, nos propres enfants peuvent y prendre leur part... N'oublions pas non plus l'Oeuvre dite de Saint-Pierre, qui travaille à la formation et à l'instruction d'un clergé indigène en pays de missions."

Nous-même, dans l'encyclique "Rerum Ecclesiae", du 28 février 1926, Nous avons traité ce même sujet très important des Missions, dont Notre charge apostolique Nous fait un si grand devoir de Nous occuper. Parlant des Oeuvres pontificales susdites, Nous y écrivions: "...L'Oeuvre de la Propagation de la Foi, la principale assurément de toutes celles qui s'occupent des Missions... (doit recevoir) du peuple chrétien des libéralités qui répondent absolument aux multiples besoins des Missions présentes ou futures..."

"...Deux oeuvres servent d'auxiliaires à l'Oeuvre principale de la Propagation de la Foi. Comme le Siège Apostolique les a faites siennes, les fidèles doivent les aider et les soutenir, par des cotisations ou par des quêtes, de préférence à toutes les oeuvres qui poursuivent un but particulier. L'une est l'Oeuvre de la Sainte-Enfance; l'autre, celle de Saint-Pierre-Apôtre. La première, comme personne ne l'ignore, s'adresse à nos enfants et les habitue à constituer un petit pécule pour le rachat et l'éducation catholique des enfants des infidèles... La seconde, par les prières qu'elle sollicite et les offrandes qu'elle recueille, permet de faire donner dans des séminaires l'instruction convenable à des indigènes choisis et de les promouvoir aux saints Ordres; dans l'avenir, ces prêtres indigènes pourront plus facilement amener au Christ leurs compatriotes ou les maintenir dans la foi..."

"Ces deux oeuvres, considérées à bon droit comme les auxiliaires de l'oeuvre principale des Missions, Notre prédécesseur d'heureuse mémoire, Benoît XV, les recommandait à la sollicitude des évêques, dans la lettre apostolique que Nous avons rappelée. A son exemple, Nous ne cessons Nous-même de vous les recommander."

Très souvent, de vive voix et par écrit, suivant que l'occasion s'en présentait, Nous avons parlé des Oeuvres missionnaires pontificales, et Nous avons exhorté toutes les bonnes âmes à leur venir en aide. Nous aimons à dire ici publiquement que nombre d'évêques et de prêtres du clergé séculier et régulier et